

# Le Devoir

ISSN 0850-5500  
édité par  
GMT Pile à l'heure !

NOUVELLE FORMULE-ÉDITION DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020-PRIX : 100 F CFA



## LE MASQUE DEVIENT INCONGRU



# Bye Bye Covid ?

**Alerte  
santé !**  
Pages 4 & 5

La page de la Covid se referme, une maladie dermique «mystérieuse» ratisse les côtes dakaroises

# TRAIN EXPRESS RÉGIONAL

## L'émergence ventre à Ter

De notre correspondant à Matam

Bientôt deux ans, après la réélection de son président, que le gouvernement de la République ne s'enflamme plus de son plan « Sénégal émergent » (PSE). La dernière fois, l'on se souvient, c'était lors de la «réception-inauguration» du premier tronçon du Train express régional (TER) Dakar-Diamniadio et celle de la gare de Dakar rénovée : le couple présidentiel était sorti avec, pour une première excursion avant l'heure, le TER, dévoilant ses atours aux Sénégalais les plus sceptiques. C'était le 21 janvier 2019, veille de la présidentielle de mars : le président-candidat avait besoin de brandir ce trophée pour confirmer la vitalité de son plan phare et redorer son blason.

**Depuis, le TER est à terre, marron de poussière.**

Depuis, aussi, c'est le black-out total, personne ne peut prédire quand la bête mettra la tête dehors. Et l'Etat peine encore à trouver le gap nécessaire pour finaliser les travaux.

De 656 milliards de francs cfa initialement prévus pour le coût de revenu du TER, certaines sources avancent que le chiffre de 1.200 milliards serait largement dépassé.

Abdoulaye Daouda Diallo, ministre des Finances et du Budget, renseigne que la dette du Sénégal au 03 avril 2020 est sensiblement égale à 8.231 milliards.

Du groupe consultatif de Paris réuni les 17 et 18 décembre 2018 pour le Sénégal, le président Macky Sall réussit à décrocher le jackpot de 14.000

milliards francs cfa au lieu des 5.000 escomptés. Une paillasse financière majorée de 280% avec comme objectif un taux de croissance de 9,1% en fin 2023. Encore que le taux de croissance est un des critères d'émergence mais il ne traduit pas le développement.

Les emprunts serviront plus de financements de projets prestigieux souvent pas vraiment prioritaires, à coups de milliards, pour donner à l'international, au Sénégal une façade de modernité alors que la population fait face au quotidien à des impératifs bien plus pressants : hôpitaux, universités, centres de formation, route, eau, agriculture, élevage, pêche etc...

Le désenclavement des régions, greniers agricoles, et la constitution des hubs économiques de développement autour des zones minières sont la priorité des priorités pour réaliser l'autosuffisance en produits alimentaires, condition sine qua non de tout développement, durable, intégré pour plus de 65% des Sénégalais.

**Notre TER, vitrine parmi d'autres du plan « Sénégal émergent » (PSE), toujours à quai, parce que les ressources se font rares. Sur le terrain, le constat n'est pas du tout reluisant :**

- difficultés de lever des fonds comme auparavant,
- passerelles pour piétons inachevées,
- nouvelle gare de Thiaroye,
- des entreprises obligées d'arrêter pour des arriérés de paiements lourds à supporter,
- la deuxième phase du projet pré-

voit que la ligne du TER rejointe l'aéroport international Blaise Diagne.

La clé de la réussite est en ceux qui veulent relever le défi. Il faut d'abord commencer par soi, changer les comportements et les mentalités. «Aide-toi, le ciel t'aidera», dit-on ?

Les financements extérieurs sont des graines d'appoint et pour qu'elles germent, il faut un terreau fertile. Et là où le bât blesse, c'est justement le terreau. Ce qu'on y constate, n'est guère reluisant :

- des institutions et agences budgétaires,
- des caisses noires multiples,
- un pléthore de ministres du gouvernement, de ministres conseillers, de chargés de mission,
- 307 milliards de francs CFA pour l'achat de véhicules
- des dépenses exorbitantes liées à l'usage des téléphones fixes et portables, de l'eau, du carburant, de l'électricité, etc...

Il y'a un préalable que tout pays qui aspire à l'émergence doit avoir : une volonté, un peuple jeune, laborieux, discipliné, une administration motivée, dotée d'une conscience professionnelle éprouvée, des dirigeants, à tous les échelons de responsabilité, intègres, transparents, vertueux. Une administration et une justice libres, libérées des entraves d'un Exécutif inhibiteur.

Un État «impersonnel», structuré, démocratique, soucieux d'une gestion orthodoxe des biens publics, des ressources minières, gazières, halieutiques, capable de redonner espoir à



la jeunesse et de tourner une bonne fois pour toute la page des «boats barzack».

Vivement notre Train Express Régional (TER) de se déployer majestueusement bientôt entre le Centre Ville et l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD, en 45 minutes pour une distance de 57 kilomètres avec des trains tous les 10 minutes et 12 gares à traverser.

D'ici là, le président Macky Sall change de paradigme et nous exhorte à nous concentrer sur une séquence triennale où la centralité des enjeux serait politique.

Amorcer ce virage nous mènerait à nous enliser dans un borbier où

l'essentiel pour les Sénégalaises et les Sénégalais est mis en berne, notamment la santé, l'éducation, les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, l'agriculture, l'industrie et surtout le très stratégique volet de sauvegarder et de préserver nos ressources minières, gazières, énergétiques et aujourd'hui halieutiques.

Et l'on ne discuterait que du sexe des anges, de la nouvelle configuration de Bennoo, du tandem Macky-Idy, de l'incertitude du calendrier électoral d'ici l'an 2024, où le Sénégal est attendu avec une «croissance à deux chiffres».

Habib KA,  
Thilogne

## ÉLOGE FUNÈBRE AUX NUBILES SACRIFIÉS

### Aux nouveaux conquérants, aux samourais des temps nouveaux, victimes expiatoires du «dagg buumu gacce»

De notre correspondant à Matam

**Le Devoir**  
ISSN 0850-5500  
édité par  
GMT Pile à l'heure

Patte d'Oie Builders  
Immeuble Thales 3e étage  
**+221 33 896 76 03**

**Directeur de publication**  
Pathé MBODJE

**Rédacteur en chef**  
Mohamed Bachir DIOP

**Éditorialiste**

Baye Saliou THIAM

**Rédaction**

Pathé MBODJE,

Mohamed Bachir DIOP,

Pape Saliou THIAM,

Charles SENGHOR,

Habib KA

Ndèye Fatou DIONGUE,

Fanny ARDANT

Aminata SARRE

Khadidiatou GUEYE

Sadany SOW

Tidiane SÈNE

**Infographiste**

Alioune Khalil KANE

**Metteurs en page**

Babacar DIOP, Laay Gooto

**Web**

medhamo@hotmail.com (Design)

**Administration**

Tchalys

Nd Fatou DIONGUE

**Impression : AFRICOM SA**

Tous coupables. Nous sommes tous victimes de l'admiration que nous portons sur la vie extérieure de l'autre, sa réussite. Nous ne voulons pas être nous-mêmes, mais vivre dans la vanité des apparences.

Nous sommes tous victimes parce que nous voulons vivre tel que nous voulons que l'autre nous voie.

Nous n'avons pas voulu rester ce que nous sommes, mais être ce que l'autre est.

Nous sommes tous coupables d'avoir procréé et laissé la progéniture à la plage, sans instruction, sans éducation, sans eau, sans pain.

D'avoir démissionné de notre devoir, la laissant face à la mer.

Nous sommes tous coupables d'avoir rempli la maison de pauvres innocents disant que Dieu veillera sur leurs misères.

Nous sommes tous coupables d'avoir renié notre sang, endeuillé les lendemains de son âme.

Nous sommes coupables de vouloir faire d'eux des bras, les faire travailler pour nous.

Nous sommes tous coupables d'avoir conditionné, diabolisé, anéanti, blessé, frustré, flétri l'égo de l'enfant.

Nous sommes coupables de vanter les mérites de l'un, écorcher l'amour propre de l'autre.

Nous sommes coupables d'avoir exalté le «facc gacce», le «tekki» pour

anéantir le casanier.

Coupables de laisser les autres prendre possession de nos terres, de nos eaux, de nos sous-sols, de nos cieus.

Coupables de laisser aux autres nos âmes, nos êtres, nos croyances, nos vies, nos «au-delà».

Coupables de voir contre notre gré, le Quartier, la Cité, le Gaal dirigés par des quidams.

Coupables pour nous avoir laissé les autres gérer à notre place, à leur convenance.

Coupables de n'avoir pas été responsables, de n'avoir pas été citoyens, maîtres de notre destin.

Coupables de n'avoir jamais choisi un représentant, de n'avoir jamais destitué un malveillant.

Coupables de n'avoir jamais donné une valeur à notre voix, de n'avoir jamais associé nos voix aux autres.

Coupables d'avoir laissé les autres décider à notre place, d'être là à la merci des autres.

Coupables du partage au sommet des biens de ce pays, des rapines.

Coupables de nous êtres résignés, soumis,

Coupables par notre silence, notre amorphie

Coupables par notre indifférence, notre insouciance, notre

Indolence, notre nonchalance, notre fatalisme.

## L'énigme de la chambre 219

**C'était il y a peu longtemps à l'échelle du temps des hommes...**

**Une contribution de haute portée intellectuelle et qui date du 17 juin 2005 : c'était il y a peu longtemps à l'échelle du temps des hommes...**

Il est 5:17 (AM) à Saint-Louis du Sénégal où je suis arrivé hier après-midi en mission (mission à Potou près de Louga).

Je suis réveillé depuis 5:00 (AM). Nous regagnons Dakar tout à l'heure.

Je suis d'autant plus heureux de lire cette contribution de Daddy à Bordeaux et d'être en connexion avec toi que j'occupe depuis hier la chambre 219, du pilote de l'Aéropostale, Jean Mermoz...

Cette chambre, bien sûr, que beaucoup rêvent de pouvoir occuper, à l'hôtel de la Poste, était libre lorsque nous sommes arrivés, hier après-midi.

Je suis souvent descendu lors de mes passages à St-Louis à l'hôtel de la Poste, mais je n'avais jamais eu la chance d'occuper cette chambre historique.

Comme tu le vois, nous sommes dans l'histoire, celle de...1936, année de naissance précisément, le 16 novembre (veille de mon arrivée à St-Louis du Sénégal) de notre cher Daddy...

Je peux donc te dire ma Grande, avec certitude, que notre cher Daddy, « m'attendait » à St Louis, dans cette chambre 219....

Sache qu'un jour- je ne sais lequel- je raconterai cette belle « rencontre » entre Jean Mermoz, pilote de l'Aéropostale, SE, l'Ambassadeur Charles Delgado Freire, mon oncle-Père, notre Cher Daddy, toi-même, ma cousine-sœur et ma modeste personne...

Comme je l'ai écrit un jour, il y a « des coïncidences qui ne coïncident pas... »

Tu ne peux pas imaginer la joie que la lecture de cette contribution m'a apportée.

L'appel à la prière du muezzin a retenti alors que je rédigeais ce message qui « part pour l'Atlantique Nord » alors que Jean Mermoz partait le 7 décembre 1936 pour l'Atlantique Sud, en direction de Natal au Brésil... Nos « deux chemins » de l'Atlantique ne pourront pas se croiser...

Je ferai bon usage de cette belle et historique contribution de notre cher Daddy en « terre bordelaise », moi qui, ce matin, 18 novembre 2020, vient de me réveiller en « terre St-louisienne »

Merci ma Grande pour le « clin d'œil de l'Atlantique » depuis l'Amérique qui dort...

Je t'embrasse

Jean Michel

Coupables de la furie des Dieux de la Mer.

Coupables de l'offense faite à Mame Coumba Bang, Coumba Lam-baye, Ndiary, à Poseidon.

Il reste la peine à pleurer nos morts,

à faire leur deuil. Aussi à contempler la joie d'une mer qui renvoie ses trésors, si nous souffrons d'être le martyr de nos espérances, d'être Nous.

Habib KA,  
Thilogne

## IDRISSA SECK À LA TÊTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

## En voilà un Ndamal Kadior qui veut exécuter les douze travaux à la place d'Hercule

De notre correspondant à Matam

Tout au long de son discours de prise de fonction, le 19 novembre dernier, Idrissa Seck s'exaltait à embellir le visage du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de fard, de cosmétiques, d'oripeaux, rôle normalement dévolu au père concepteur ou à un de ses redevables.

Le CESE est ce qu'il est, de sa création à nos jours : une planque, un lieu de recasement d'un personnel politique en errance.

Comme en France, pays de référence, le CESE n'a pas bonne presse pour n'être qu'un dépôt, une zone de transit pour des fonctionnaires, des membres du patronat, des syndicats, des autorités religieuses. Ces honorables pensionnaires viennent émarger gratos pour se refaire financièrement.

L'ambitieux nouveau président du CESE a promis de ne pas fouiller les gestions antérieures sur le ratio cumulé de 20 ans d'exercices des dépenses opérées par le Sénat, puis le CESE (depuis le 24 janvier 1999, date de sa création par le régime socialiste à nos jours) et le nombre d'auto-saisines et de saisines opérées par le chef de l'État, le gouvernement, l'Assemblée nationale, ou par une pétition de citoyens.

Pourtant, il se devait d'édifier les contribuables sur la gestion de leurs biens avant d'entreprendre toute action.

Confirmer au Sénégalais ou infirmer que c'est un machin budgétaire, inutile ou c'est un outil performant de développement. Les Sénégalais ont droit de lui cette clarification même s'il dit ce matin résigné d'avoir étrenné ce poste nominatif que « ku bayil sa bopp Yalla, doo def yenna kalkil yi ». Autrement, l'homme propose, Dieu dispose.

Idy fait de la prétention en voulant réformer, vanter plus que ces concepteurs les atours de ce machin.

Ku wax, feeñ. Il fait du racc pour étendre les champs de compétence du Conseil, et se ménager un corridor de CESE à l'internationale, digne d'une Union des Conseils économiques, sociaux et Institutions similaires, Francophones (UCE-SIF). Des dépenses considérables en perspective pour les séjours à l'extérieur et les réceptions des délégations officielles.

Ngorsi excelle dans l'art de rebondir et d'apparaître sous un autre visage comme si de rien n'était, comme s'il se dédoublait.

Las de parler de lui, un vieux, exténué, lançait que personne ne vienne troubler notre quiétude,

et de conclure : « gattaay, bopp bu rey, dents yu weex, wax ju neex rek la xam »

Monsieur n'avait pas tout à fait tort. Chez Mara, ce qui est constant, c'est sa manie de faire le vide autour de lui, de parler à la première personne, de réduire le sujet à une triangulation relationnelle : ici, Lui, Macky, le CESE, comme hier le « Lui et Moi » autour du protocole de Rebeuss entre Ngorsi et Gorgui.

Toute sa communication de ce jeudi matin tourne autour de « man, Idrissa », « man Mara », « man ak moom », « il ñu def ».

Accessoirement il évoque Cheikh Tidiane Sy Al Makhtoum, prenant la prudence d'épargner son

Serigne mouride des futurs commentaires, et mouillant beaucoup Famara Ibrahima Sagna qui bénéficie encore auprès de la classe politique d'une certaine crédibilité de neutralité et de distance et si ce qu'il dit s'avère, il déshonore son impartialité dans le dialogue en cours

Pour qui sait lire, Ngorsi a été freiné dans ses ardeurs de vengeance, l'ordre venant d'en haut. La présence de Aminata Tall qui refusait de faire la passation de service avec le nouvel entrant en dit long sur la déconfiture de l'Alliance pour la République (APR). Idy s'est aussi rétracté sur la traque de Mimi Touré ; le contraire aurait mis mal à l'aise la présidente honoraire (un litige en suspense) du CESE.

Un Idy qui demande au chef de l'État de radicaliser la répression contre « ceux qui troublent les eaux, ceux qui nagent en eau trouble et ceux qui veulent faire nager le chef dans les eaux troubles ». « Nous veillerons politiquement, pratiquement qu'ils ne puissent nuire par leurs paroles ».

Et, cerise sur le gâteau, Idy fixe, comme le président de l'APR, l'horizon à 2035, avant d'avancer, osé, « lu ñu dese, futteeku », avec son « ëmbë bu mu jëlee » si Macky Sall.

Habib KA,  
Thilogne

## Le candidat malheureux de la présidentielle 2019 accroché au conseil économique social environnemental (CESE)

De notre correspondant à Matam

Ainsi donc, le président Idrissa Seck perché ce jeudi 19 novembre 2020 du haut du bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE), vingt mois, jour pour jour, après avoir croisé le fer avec Macky Sall pour le très prestigieux fauteuil présidentiel.

Une institution budgétaire, inefficace, clame-t-il et en plus, pour le reste de sa vie, qu'il ne pourrait plus répondre d'un poste nominatif.

Mais, faute de grive, on mange des merles : c'est une instance simplement consultative. Elle n'en valait pas la chandelle. Est-ce que même le chef de l'État, le gouvernement de la République ou l'Assemblée nationale la saisissent régulièrement pour avis pour des questions relevant de sa compétence déclarée ?

L'on sait que l'homme politique Macky Sall ne s'encombre pas d'institutions, de commissions, de procédures pour agir vite fait et efficacement. Les Assises nationales, le Dialogue national et politique en cours suffisent comme exemples.

Et puis ce CESE ne dérogera pas aux principes qui ont prévalu à sa création du temps du Parti socialiste (PS) en passant par la séquence Sopi du président Abdoulaye Wade. Le Sénat rebaptisé CESE a toujours été et reste ce pourquoi il était créé : une planque de recasement d'une certaine clientèle politique.

**Le génie Idy croit-il pouvoir lui impulser un autre souffle ?**

Certes avec ce tremplin, Idy peut encore occuper l'espace médiatique, le temps d'une rose, terrain qu'il avait abandonné d'ailleurs, pour ne surgir qu'assez furtivement avec des pics bien acerbes et qui distraient pendant une bonne quinzaine de jours l'opinion.

2024 étant très loin, Idy le solitaire, surexposé, sur médiatisé risque d'être grillé avant terme, sur l'autel de l'épuisement, de la finitude, et jeté aux orties, pendant que Rewmi en proie à des contradictions acerbes se désintègre, se désagrège.

**Qu'en est-il de la Coalition «Idy 2019» ?**

Idy ne fait pas le poids. Il a bénéficié naturelle-

ment du malheur des victimes du parrainage qui, contre mauvaise fortune, bon cœur, ont déporté leur voix sur sa personne consensuelle qui n'est pas « anti-système ».

Cette deuxième place à l'élection présidentielle de 2019, Idrissa Seck et son Rewmi la doivent à cette grande coalition : Khalifa Ababacar Sall de Taxawu Sénégal, Pape Diop de Bokk Guiss, Malick Gackou du Grand parti, Mamadou Diop Decroix AJ/PADS, Cheikh Bamba Dièye du FSD/BJ, Hadjibou Soumaré de Démocratie et République, Bougane Guèye du Gëm sa bopp, Thierno Bocoum de Agir, Pr Ababacar Diop des FDS, Mamadou Lamine Diallo, de Tekki, Abdoul Mbaye de Act, Pr. Amsatou Sow Sidibé de Car/Lenen, Pr. Malick Ndiaye, le Capitaine Mamadou Dièye, Hélène Tine, Moustapha Guirassy, Mme Nafissatou Wade, Cheikh Alassane Sène, etc. . .

Créditée de 20,50 %, la coalition «Idy 2019» de Idrissa Seck arrive second avec 898.674 voix sur 6.683.043 électeurs et 4.383.879 de suffrages valablement exprimés. Ceci faisait de lui, théoriquement, le chef de l'opposition que le président Macky Sall voulait choisir.

Mais concrètement quelle serait la part divine de Idy et de son Rewmi dans ce conglomérat ? La prudence et la modération s'imposent.

Il n'y a pas lieu pour Idy de prader, surtout qu'ils ne sont pas nombreux dans cette liste, prêts à continuer de frayer avec le nouveau président du CESE, qui négociait en solo, depuis belle lurette avec son soudain ami.

Idy a toujours bénéficié des d'une bonne impression : celle d'être super-intelligent, tenant de ces discours très éloquentes, trop encyclopédiques. « Le Devoir », parlant de lui, titrait à sa Une : « Idy, futé mais pas rusé » et il avait vu juste : Idy trompait son monde et était un grand mégalomane.

Capable de décrocher des ressources précieuses pour s'en entourer comme faire-valoir, il souffre de pouvoir les gérer convenablement pour passer le flambeau. Après trois échecs répétés, un parti doit changer le fusil d'épaule, se renouveler.

Habib KA,  
Thilogne

## TENDANCE BAISSIERE DE LA COVID-19

# L'Eglise sonne à nouveau les cloches pour les fidèles

Longtemps fermée, l'Eglise du Sénégal a rouvert ses portes aux fidèles grâce à la tendance à la baisse du coronavirus. « L'heure vient et c'est maintenant où les vrais adorateurs adoreront ».

L'Eglise sénégalaise a repris ses célébrations liturgiques à caractère public le 1er novembre 2020, après près de 8 mois de suspension causée par la crise sanitaire liée au Coronavirus.

« Nous, vos pères évêques du Sénégal, sommes favorables, à partir du 1er novembre 2020, à la reprise progressive du culte dans nos diocèses, suivant l'appréciation des pasteurs du lieu et des conditions de faisabilité », ont annoncé le 23 octobre les religieux. L'épiscopat sénégalais assure s'être basé sur « la tendance à la baisse de la courbe de contamination dans le pays depuis plus d'un mois mais aussi sur les avis de médecins de la communauté et autres personnes ressources ».

Mais, les évêques, se voulant toujours prudents, ont recommandé une application très stricte des mesures barrières pour éviter les contaminations. Il s'agit de « la limitation du nombre de participants aux offices liturgiques, du respect de la distanciation physique, de la mise en place d'un dispositif de lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique, du



## Inflexible

port obligatoire du masque, des modalités d'hygiène pour l'offrande de la quête, de la désinfection des lieux avant et après chaque célébration, du respect des consignes, à l'entrée des églises comme à l'intérieur et à la sortie ».

Cette décision a été saluée par les fidèles. En fait, malgré leurs plaintes contre l'absence des messes, les évêques ont poursuivi leur mot d'ordre, se basant sur la citation biblique censée décrire la situation : « Crois-moi : l'heure vient et c'est maintenant où les vrais adorateurs adoreront. Le Père en esprit en vérité : tels sont les adorateurs que recherche le Père. Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent, c'est en esprit et en vérité qu'ils doivent l'adorer » (Jean chapitre 4 verset 23-24) comme Jésus l'a dit à la Samaritaine.

Avant d'arriver à cette issue heureuse, l'Eglise est restée très ferme dans sa décision du respect de la vie humaine en gardant ses portes fermées depuis le 17 mars 2020. « Il n'y aura plus de messes publiques (en semaine, dimanche et jours de préceptes), pas de chemins de croix publics durant le carême. Mais surtout, toutes les autres activités religieuses à caractère public, à savoir les mouvements d'actions catholiques, les répétitions de chorales, catéchèse, recollection, rencontre de CEB, assemblées de prières sont suspendues jusqu'au jour de Pâques. L'Eglise catholique du Sénégal décide ainsi de jeter toutes ses forces dans la lutte contre la propagation du Coronavirus. Qui prend de plus en plus d'ampleur dans le monde, singulièrement au Sénégal »,

avait souligné, Mgr Paul Abel Mamba, évêque de Ziguinchor, au nom de la province ecclésiastique de Dakar.

Fidèle à sa position de principe, l'Eglise a décliné l'offre du président Macky Sall qui avait décidé dans son discours du 11 mai, que « nous devions désormais vivre avec le virus », tout en décrétant l'ouverture des lieux de culte à des célébrations à caractère public. A cet effet, l'évêque de Thiès, Mgr André Guèye, avait demandé à tous les fidèles d'attendre le prochain communiqué des évêques de la Province ecclésiastique de Dakar avant toute initiative. Pour se conformer à la suspension des célébrations à caractère public « toujours en rigueur ». Il avait même soutenu qu'il comptait « sur la collaboration de tous pour que personne ne fasse autrement que ce qui est prescrit par les évêques jusqu'à nouvel ordre. Restons prudents et ayons le sens de la contamination ecclésiastique ».

## L'offre de Macky rejetée

Dans un communiqué publié le vendredi 10 juillet, les évêques sénégalais ont maintenu la suspension des offices religieux à caractère public comme les messes, invitant à une réflexion en vue d'une éventuelle reprise des célébrations liturgiques à partir du mois d'août. « Notre conscience de pasteurs nous dicte de nous ouvrir d'abord à l'avis de certains spécialistes dans le domaine de la santé, pour mieux apprécier la situation et aller de l'avant », soulignent les religieux.

Sur la base des chiffres annoncés par le ministère de la Santé, ils font savoir « la propagation de la pandémie dans des zones et contrées initialement épargnées mais aussi l'allure stationnaire de la courbe autour de 9% à 10% des sujets testés, allure qui pourrait connaître une recrudescence les jours ou semaines à venir », a décrété au nom des évêques, Mgr Benjamin Ndiaye.

A travers cette position, l'Eglise a été la première institution à avoir pris une décision forte pour lutter contre cette maladie venue de la Chine. Quinze jours après l'apparition du premier cas, soit le 17 mars 2020, les évêques, dans le cadre de la préservation de la vie humaine, ont suspendu les activités publiques de l'Eglise, tout en donnant des consignes pour vivre dignement sa foi. Ils ont demandé, à cet effet, à tous les fidèles catholiques de vivre « ces moments d'épreuves en intensifiant la prière personnelle et en famille. Ce, au moins le dimanche à l'heure de la messe habituelle. Mais aussi en égrenant régulièrement le chapelet. En méditant la parole de Dieu quotidiennement proposée par la liturgie de l'Eglise dont les références se trouvent dans l'ordre liturgique. En faisant aussi le chemin de croix en famille, le vendredi du carême, pour ceux qui le peuvent. Pratiquer le jeûne pour explorer la miséricorde de Dieu et la grâce de la conversion ».

Charles SENGHOR

## SÉNÉGAL : ALERTE SANTÉ !

# La page de la Covid se referme, une autre maladie mystérieuse apparaît dans les côtes dakaroises

Les autorités sanitaires du Sénégal sont de nouveau sur le pied de guerre. Alors que des performances « considérables » dans la diminution de nouveaux cas de Covid-19 se vérifient depuis presque trois mois, une maladie mystérieuse surgit de nulle part et ratisse les côtes dakaroises.

Le ministre de la Santé et de l'Action sociale Abdoulaye Diouf Sarr et ses hommes qui nourrissaient l'espoir de vaincre le Coronavirus se retrouvent face à une nouvelle maladie qui ravage les côtes dakaroises. En effet, les populations de Thiaroye-sur-mer, une localité de la banlieue dakaroise, ont rapporté l'apparition d'une maladie dermique qui ne se vérifie que sur des pêcheurs revenus de haute mer.

Cette maladie de type dermatologique se manifeste par des boutons sur le visage, aux bras, sur les lèvres, sur les parties intimes, des yeux larmoyants... : elle a infecté plus de 500 personnes, selon une source hospitalière.

Alerté, le médecin-chef du district sanitaire de Mbao, dans la banlieue de Dakar, Dr Diambogne Ndour, qui a procédé à un diagnostic, est revenu dans les détails, dans un rapport médical, sur les multiples cas de dermatoses.

Il a indiqué qu'il « s'agit de pêcheurs migrants âgés de 13 à 46 ans de sexe masculin, résidant à Saint-Louis, Diogo, Fass Booy et Thiaroye-sur-mer, présentant des lésions dermatologiques variées siégeant au visage, aux extrémités et parfois au niveau des organes génitaux externes ». Et que l'investigation révèle que le « 1er cas âgé de 20 ans a été reçu en consultation le 12 novembre 2020 avec comme symptomatologie : éruption cutanée vésiculeuse non généralisée, tuméfaction du visage, sécheresse des lèvres et rougeur des yeux. Il n'a pas été noté de cas graves ».

Dr Diambogne Ndour a ajouté que « l'interrogatoire des patients révèle qu'il y aurait des cas similaires dans les maisons, également de pêcheurs partis en mer ». Les patients ont également révélé qu'ils auraient été contaminés au contact de l'eau de mer.

L'examen du dermatologue fait état de lésions d'impétigo à localisation péri-narinaire et péri-buccale, de lé-

sions papuleuses ombiliquées par endroit localisées aux extrémités (pieds et mains), des érosions localisées au niveau des organes génitaux externes (testicules et gland). À cela s'ajoutent une hyperhémie conjonctivale, des céphalées, de la fièvre, des œdèmes du visage surmontés de micro-papules chez certains prurigineux.

Pour le moment, l'origine de cette mystérieuse maladie et l'eau de mer qui serait infectée, n'a pas été scientifiquement établie par les services sanitaires. Toutefois, certains pêcheurs de la localité accusent des bateaux étrangers de déverser des produits chimiques ; les résultats partiels des analyses effectuées par l'institut Pasteur de Dakar révèlent qu'elle n'a aucun lien avec la Covid-19 et la maladie à Ebola.

« Des tests ont confirmé qu'il n'y a pas eu de contamination », selon le ministre de la pêche Alioune Ndiaye, qui était présent, vendredi à Rufisque où 200 cas ont été détectés. Le ministre a d'ailleurs tenu à rassurer les populations sénégalaises sur l'absence de risque à consommer les produits issus de la mer. Selon lui, les Sénégalais n'ont rien à craindre en ce qui concerne la consommation du poisson, après la découverte de cette maladie dermique à Thiaroye/Mer.

Le ministre de l'Environnement et du développement durable, Abdou Karim Sall, qui était également de la partie, a informé que « des échantillons au nombre de dix (10) ont été prélevés, 2 concernant les poissons, 4 concernant l'eau de mer et 4 autres concernant les algues. Les analyses sont en cours et ne manqueront pas de révéler dans les prochaines heures les causes exactes qui ont déclenché cette maladie ». A souligner que les prélèvements ont été effectués en mer à 8 kilomètres de Ndayane (un village lébou de l'ouest du Sénégal, situé sur la Petite-Côte au sud de Dakar, à 50 km).

Fanny ARDANT



# BYE BYE COVID-19 !

## Le coronavirus démystifié au Sénégal

**L'après-Magal et la baisse drastique des cas positifs déclarés ont eu raison de la phobie qui hantait le sommeil des personnes vivant avec des maladies chroniques.**

Plus de gels hydro-alcooliques, plus de masques, on dirait la fin de la Covid-19 au Sénégal. Au moment où les pays européens enregistrent des milliers de cas positifs et de morts tout en respectant les mesures de prévention, le Sénégal se retrouve avec des neuf voire onze cas et zéro décès par jour. Malgré les rassemblements dans les lieux publics, les marchés, l'entassement dans les transports en commun, la tenue de certaines cérémonies familiales ou religieuses, le virus semble atteindre son rémittence. Dans la tête de certains Sénégalais, la Covid-19 est une maladie comparable au paludisme qui fait partie de notre quotidien.

À la fin de mars 2020, la maladie à Coronavirus a franchi les frontières sénégalaises avec un cas importé de la France. La pandémie a touché le monde entier. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, 50.493.472 personnes ont été infectées, le nombre de décès s'élève à 1.257.747, à compter du début de l'apparition du premier cas à Wuhan jusqu'au 9 novembre 2020.

Au Sénégal, dès le début, la psychose avait bouleversé le quotidien de certains. L'annonce du premier cas et de ses contacts avait plongé le Sénégal dans la panique totale. L'enregistrement du premier décès a été pour la population comme un coup de massue. Le ministre de l'intérieur de l'époque, Aly Ngouille Ndiaye, avait annoncé des mesures barrières pour contrer la propagation du virus. Chose que les Sénégalais avaient aussitôt adoptée. Il s'en est suivi l'annonce d'un état d'urgence avec un couvre-feu progressivement levé. Le port de masque était unanime au point qu'on aurait du mal à reconnaître son ami.

Dans les marchés comme dans les lieux professionnels, le port de masque était obligatoire. Les transports en commun qui débordaient de passagers retrouvèrent leur caractère normal. Les places dans les autobus étaient limitées. Les fêtards qui passaient la nuit dans les boîtes de nuit et dans des restaurants se sont retrouvés dans un moment de congé furtif et péremptoire. Même les salles de sport avaient fermé leurs portes sur recommandations du ministre de l'intérieur.

Il y a neuf mois, recevoir en invité, un proche parent ou un ami était exclu de la téra-sénégalaise. Contrairement à cette norme sociale, ça réveillait une réticence vis à vis de l'hôte.

Les baptêmes et les mariages se faisaient en une simplicité démesurée et surprenante. Et lors de ces cérémonies habituellement festives et animées, certains proches se précipitaient à recevoir les invités à l'intérieur des maisons de peur que les agents de police ne suspectent un rassemblement.

Au sein de la famille, les frères travaillant dans des entreprises différentes s'évitaient. À chacun sa bouteille et sa cuillère. Les personnes âgées vivant avec une quelconque maladie chronique devinrent casaniers.

Les terrains de football retrouvèrent leur pelouse verdoyante. Les rues presque déguerpies. Dans les boutiques et les boulangeries, la distanciation magnifiait le décor. Partout, le respect des mesures barrières se faisait militairement. Ceci avait été boosté par la psychose qui avait gagné le terrain et intimidé la population par la subite hausse du nombre de décès au quotidien.

Depuis le 30 juin 2020, l'état d'urgence et le couvre-feu ont été levés. Dans le communiqué du ministère de l'intérieur, il était précisé "le respect des mesures barrières dont le port du masque reste cependant obligatoire dans tous les espaces publics, les lieux de travail, publics et privés, les transports et les commerces". Aujourd'hui, c'est l'antonyme des mesures barrières qui est mis en exergue. Dans les bus, les passagers munis d'un port se voient d'un autre œil: ridicule. Sur quarante passagers, seuls dix portent leur masque. Sur ces dix, combien le porte réglementairement ? C'est comme une démystification de la maladie qui, jusque-là, n'a pas de traitement universel approuvé par l'OMS.

Les restaurants et les salles de sport ont repris leurs activités, non sans adopter les gestes barrières pour certains. Mais pour la plupart, c'est l'anticonformisme qui se manifeste.

Les boîtes de nuit accueillent de nouveau les fêtards. Les marchés comme marché Ndiarème et marché HLM reprennent leur ambiance d'autan.

Dans le milieu du travail, les mains se serrent sans méfiance et les accolades vont de bon train sans arrière-pensée. Ces faits sont encouragés par la levée des restrictions. Pourtant des rassemblements pouvant favoriser des cas communautaires et des cas contacts ont été organisés au Sénégal comme le grand magal de Touba.

Cet événement religieux a reçu plus de 4 millions de pèlerins musulmans au sein de la cité religieuse. Pour commémorer l'exil du fondateur de la confrérie mouride, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké au Gabon, une marée humaine s'est déversée sur Touba. La forte affluence notée dans la cité religieuse avait installé les autorités dans une posture déconcertante. L'on murmurait en catimini une probable prochaine vague dans les semaines qui suivraient l'événement. Le constat est patent et surréaliste, car deux semaines après le Magal, les cas confirmés de la Covid-19 semblent régresser.

La preuve : depuis quelques semaines, les communiqués du ministère de la Santé et de l'Action sociale révèlent une baisse drastique des cas de Covid-19. Récemment, en 24 heures, seuls 9 personnes ont été déclarées positives. D'après « Le Point.fr », des recherches épidémiologiques ont été faites sur les risques sanitaires de la tenue du Magal. Ces recherches étaient menées par l'institut de recherche pour le développement (IRD) de Dakar et l'IHU-Méditerranée Infection de Marseille. Ces recherches sur la surveillance syndromique menées auprès des pèlerins du Grand Magal au cours des dernières années ont démontré que les infections des voies respiratoires sont parmi les causes les



plus fréquentes de consultations dans les structures de soins lors de l'événement, selon Le Point.fr. Si on se fie à l'étude prospective, la prévalence des symptômes d'infection des voies respiratoires qui était de 42%, faisait le quintuple chez les pèlerins après le Magal de Touba. Seulement, le climat était favorable pour une contagion importante. Toutes les conditions étaient réunies pour une propagation fulgurante du virus. Les gares routières refusaient de pèlerins ; les facteurs de risques de transmission étaient au rendez-vous.

Du moins, l'analyse du Grand Magal de Touba et la baisse drastique des cas positifs déclarés sont des facteurs responsables de la démystification de la maladie à coronavirus au Sénégal. La phobie qui hantait le sommeil de certaines personnes vivant avec des maladies chroniques s'amoindrit de plus en plus. Avec le nombre de décès qui, depuis quelque temps, reste invariable, d'aucuns promulguent la fin imminente du Coronavirus au Sénégal. Les mesures barrières qui permettraient d'échapper à la maladie sont passées aux oubliettes.

Récemment, cette accalmie des cas a provoqué la réaction de l'ancienne ministre de la Santé Awa Marie Coll

Seck. Selon elle, « le Sénégal a tenu un Conseil présidentiel avant que le premier cas ne soit déclaré. Ça, c'est important pour un pays. Malgré le système de santé qui n'est pas au top, il y'a eu un bon leadership ». Elle a salué le travail remarquable du service des maladies infectieuses qui a prêté main forte pour le traitement des cas. Quoi qu'il en soit, le professeur incite la population à rester sur ses gardes.

Dans un entretien accordé à « Mariane », le docteur Moussa Seydi, infectiologue au centre des maladies infectieuses de l'hôpital Fann à Dakar, malgré le résultat du traitement à base de la chloroquine, se prépare à une éventuelle catastrophe. « Le pire n'est pas encore arrivé et nous souhaitons que cela n'arrive jamais, mais nous devons continuer de nous préparer. À l'heure où nous sommes, le fait que la catastrophe ne soit pas arrivée ne veut pas dire que nous en sommes exemptés. C'est l'erreur fatale, c'est l'erreur monumentale, c'est l'erreur inacceptable à ne pas commettre. Nous devons considérer que le pire peut encore arriver sur le continent africain. Parce que c'est quand on se prépare au pire que l'on peut faire face en situation de difficulté » a-t-il exprimé.

Khadidiatou GUEYE Fall

## INSTITUT PASTEUR

# Rien de vraiment nouveau sous le soleil des Diatropix

L'Institut Pasteur de Dakar pourrait rendre disponible en février prochain le kit Diatropix de test rapide de la Covid-19. L'annonce en a été faite le 16 novembre dernier lors d'une cérémonie à laquelle assistait le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr. D'autres instituts internationaux annoncent également des découvertes que ne verront certainement pas beaucoup de malades du Coronavirus emportés par une querelle de sous qui fait peu cas de la préférence nationale.

Par Pathé MBODJE

Sauf pour les tests de grossesses, et encore, surtout pas en brousse, le kit de test rapide pour diagnostiquer la Covid-19 devra chercher preneur : le Sénégal a vaincu le Coronavirus et c'est plus par coquetterie et diplomatie que le ministre jure de mobiliser les fonds nécessaires à l'acquisition de tout produit devant améliorer la santé de ses populations.

Il en est de la cérémonie de ce 16 novembre à l'institut Pasteur de Dakar comme de la guerre des médicaments et des découvertes en pleine crise de la Covid-19 : l'Occident est même parvenue à discréditer l'Organisation mondiale de la Santé entraînée dans une querelle de sous qui ne l'honore pas, alors que disparaissent par milliers des malades utiles à eux-mêmes, aux leurs, à leur patrie, à l'Humanité.

Alors que les interprétations allaient bon train, le vaudeville de l'Organisation mondiale de la Santé et du groupe britannique Lancet autour de la Chloroquine a démontré l'absence absolue de la maîtrise d'une situation d'autant plus complexe que le virus évolue dans des circonstances qui dépassent la communauté scientifique. Résultat des courses : jamais

Lire la suite à la page suivante

# L'ASSISTANCE MEDICALE DANS LES SALLES D'ACCOUCHEMENT

## Les futures mamans hantées par l'arrogance de certaines sages femmes

Un agent de santé est appelé à jouer un rôle social et, particulièrement, les sages-femmes qui s'occupent de la femme et de l'enfant. Souvent, les salles d'accouchement sont le théâtre de nombreux incidents dus à l'oisiveté des futures mamans et l'indiscipline de certaines sages-femmes. Ces dernières sont parfois désagréables avec les parturientes qui, anéanties par les contractions, perdent leur lucidité à répondre aux questions du personnel. Les responsabilités sont partagées.

Après neuf mois de grossesse, c'est le moment de la délivrance. Cette étape marque la fin d'une gestation. Elle est marquée par de fortes contractions qui préparent le corps à délivrer le petit bout de chou. Pendant cette période, la femme est tourmentée par les douleurs et la manière dont son bébé viendra au monde. Déboussolée par les contractions et l'incertitude de ces questions, elle se demande parfois si elle sera à la hauteur.

À ces interrogations et inquiétudes, s'ajoute, le plus souvent, un mauvais accueil de la part du personnel de santé. Les femmes devant accoucher sont victimes de violences verbales. Les sages-femmes qui devaient être un soutien pour ces donneuses de vie ont souvent des attitudes déplorables à leur endroit. Un manque d'assistance au moment de l'accouchement, des propos déplacés, de la négligence, du manque de respect, des attitudes indésirables animent certaines salles d'accouchement.

Quand certaines femmes taxent les sages-femmes d'irresponsables, ces dernières rejettent le tort sur les premières.

??? est une jeune maman. Elle a accouché d'un petit garçon dans une structure sanitaire de la place. Son cauchemar est figé à la salle d'accouchement d'une structure médicale de la place. « Lorsque les contractions ont commencé, j'ai demandé à mon mari de m'amener au centre de santé. Sur les lieux, j'ai trouvé quelques membres du personnel. Après salutations et explications, elles nous ont guidés vers la salle de consultation pour quelques questions. C'est par la suite qu'une femme m'a conduite dans la salle d'accouchement. Et là encore je patiente ; même quand les douleurs reprenaient, je les appelais en vain. Malgré l'intensité de mes cris, je n'aperçus personne. J'ai accouché mon bébé sans le soutien de personne. Elles sont venues après pour récupérer le bébé et couper le cordon

ombilical » raconte-t-elle. Elle ajoute que son mari a failli porter plainte quand il a été mis au courant. « Je pouvais en perdre la vie, elles n'ont pas mis en avant leur instinct maternel » fustige-t-elle.

Le cas de cette femme n'est pas général. Car il y a certaines femmes qui ont reçu le plus tendre accueil dans les maternités. Bouso Diop en est un exemple illustratif. « Moi personnellement, là où j'ai accouché, les sages-femmes ont été à la hauteur. Elles m'ont assistée et conseillée », déclare-t-elle. La jeune maman ne doute pas de l'indiscipline qui sévit dans les centres médicaux. Par contre, confie-t-elle, « lors de mes premières visites prénatales dans un hôpital, c'était le bordel ». Bouso Diop regrette son passage dans ledit hôpital. Elle fait savoir : « les sages-femmes me criaient dessus et ne s'occupaient pas de moi ». C'est la raison même pour laquelle elle a changé d'hôpital au moment de l'accouchement.

La jeune maman pense que ces sages-femmes arrogantes ne font pas ce métier par amour mais par obligation. Parce que, selon notre interlocutrice, elles n'ont pas le choix alors que ce travail demande beaucoup de tendresse et d'empathie.

Pour Bouso, en Médecine comme tous les secteurs d'ailleurs, l'amour et l'assistance vont de paire. Elle trouve le comportement de ces sages-femmes vraiment désolant.

Trouvée à l'arrêt du bus de la station Hamo 6, Ndèye Saly nous avoue l'admiration qu'elle porte à l'endroit de ces femmes qui, certes, peuvent ne pas donner la vie, mais aident à donner la vie. « Pour ma part, pendant l'accouchement, les sages femmes qui m'ont assistée étaient adorables. Elles m'ont soulagée et m'ont donné du courage afin que je puisse avoir la force de pousser. Je tire un chapeau à ces braves sages-femmes. Elles m'ont montrée du respect et ont également partagé avec moi la joie d'accueillir

mon petit bébé. Les sages-femmes ont été à la hauteur sincèrement ». Ndèye Saly pense que les sages-femmes arrogantes ne méritent pas d'être des sages-femmes. Elle demande à ce qu'elles soient dénoncées et limogées.

Le métier de sage-femme est très noble : accompagner une femme qui souffre avec les douleurs de l'accouchement est d'une haute magnanimité. C'est la raison pour laquelle cette femme répondant au nom Marie Nicky Thiam a accouché à l'étranger, particulièrement au Maroc. Son accouchement s'est passé d'une autre manière, contrairement à ce qui se passe au Sénégal. Accouchée, il y a deux semaines, elle n'a rien à envier aux Sénégalaises. Jointe au téléphone, elle se laisse aller : « Moi j'ai été bien accueillie durant toute ma grossesse d'ailleurs. Il y a vraiment une bonne prise en charge. J'ai subi une opération. Lors de l'intervention, j'étais à moitié éveillée. Il y avait une dame qui me disait tout ce que le médecin faisait pour je sois au courant de tout ce que je ne voyais pas. Elle m'informait si le docteur faisait telle ou telle chose. Dès que le bébé est né, elle m'a dit : « Çay est, c'est fini ! ». Elle me demandait comment je me sentais. Franchement j'ai eu une bonne assistance. Même dans la salle d'hospitalisation, on prenait soin de moi. En plus, elles étaient vraiment patientes ».

Outre les propos mal placés et le manque d'assistance, il y a une impatience notoire qui caractérise les femmes, au vu de certains témoignages. Mais, les futures mamans aussi ne manquent pas d'humeurs qui, selon une sage-femme, bouleversent le climat de tolérance qui aurait pu régner au sein des maternités

Madame Diop est sage-femme à la structure sanitaire « Mame Abdou » des Parcelles assainies. Elle ne nie pas le fait qu'il y ait des sages-femmes arrogantes. Cependant, elle partage les responsabilités et déplore le compor-



tement de certaines futures mamans : « Parfois, les femmes sont indisciplinées ; elles refusent même qu'on les examine. Il y'en a qui refusent de répondre aux questions et après l'accouchement, au moment de réparer les points de suture elles tiennent tête. Pourtant on fait notre travail tout en prenant en compte leur bien-être ». Madame Diop trouve que c'est regrettable qu'on les traite d'insensibles. « La société sénégalaise taxe les sages-femmes d'indisciplinées, d'arrogantes. Pourtant tel n'est pas le cas ». Elle poursuit : « Parfois, elles ont du mal à exprimer leur ressenti au moment des douleurs. Et cela pousse ces sages-femmes à perdre leur sang-froid. Elles procèdent à la riposte en étant arrogantes ».

Madame Diop est passé par les salles d'accouchement avant de porter la blouse blanche ; elle a accouché dans un centre de santé. Elle reconnaît que certaines parmi elles sont des fainéantes. La sage-femme conseille aux futures mamans de respecter le personnel de santé et de suivre les instructions des sages-femmes à l'accouchement.

En plus d'être une psychologue, la sage-femme doit avoir de la compassion. Elle doit rassurer et soutenir la parturiente. Mais également, elle doit avoir la patience de l'expliquer comment elle doit faire durant son accouchement. C'est ce qui pourrait éviter la hausse du taux de mortalité maternelle et infantile au Sénégal.

Khadidiatou GUËYE Fall

## INSTITUT PASTEUR (SUITE)

le néo-Coronavirus n'a fait autant de victime en octobre-novembre que durant toute la pandémie, entre mars et le reflux de juillet, avec une moyenne de 25.000 morts, surtout en Amérique, au moment, paradoxalement, de grandes annonces de découvertes qui sentent plus le dollar que la vie.

Sur le vieux continent, si le consommateur local a permis de démontrer le plus africain face à la même science, les mésaventures vécues par les étudiants de Polytechnique, les industriels spécialisés dans la confection ont démontré ce vieux complexe du Nègre que dénonce un professeur Raoult face au peu de cas fait à ses collègues du continent noir : « Lors d'une audition au Sénat français visant à évaluer les politiques publiques face à la Covid-19, le médecin a évo-

qué le retard technologique de la France dans la riposte à la pandémie. Pour lui, des pays comme le Sénégal et le Mali sont aujourd'hui bien mieux équipés pour enrayer la propagation du virus ».

« Vous n'avez même pas l'équivalent en prise en charge des maladies infectieuses de ce qu'il y a actuellement au Mali, au Sénégal ou au Congo » a-t-il affirmé, citant en exemple le laboratoire de bactériologie et de virologie du CHU Aristide Le Dantec de Dakar. Le centre dirigé par le Pr Souleymane Mboup passe effectivement pour être un des plus performants d'Afrique ».

Aujourd'hui, tout le monde s'agite autour de découvertes qui feront encore leur lot de victimes d'ici aux applications effectives, sauf ceux qui sont performants.

La chute drastique visible dès septembre, fruit de la stratégie de décentralisation en juillet, était due en grande partie avec l'entrée en jeu de l'Institut de recherche en science de surveillance épidémiologique et de formation de Souleymane Mboup. Thiès, Saint-Louis Tambacounda et Ziguinchor sont aussi entrés dans la danse et ont été décisifs dans la guerre contre l'ennemi invisible qu'est le virus couronné. A l'heure de la grande victoire du corps médical, politique, social sénégalais, le pouvoir doit rendre hommage aux populations en revenant à plus d'humilité dans le respect dû au corpus national, dans sa valeur morale, économique et sociale, seul vrai vainqueur d'une pandémie que l'Occident et ses instituts tropicalisés peinent à maîtriser

## Macky Sall Confirme la « durabilité » du reflux

Le président de la République a confirmé jeudi en conseil des ministres la longue trêve observée dans l'expansion de la pandémie en soulignant la « durabilité des résultats obtenus par le Sénégal dans la lutte contre la Covid-19 », mais recommande de doubler de vigilance pour éviter « tout relâchement et en renforçant de façon notable la vigilance au niveau de nos frontières ».

Il a ainsi incité le ministre de la Santé à « poursuivre, par une communication adaptée, la sensibilisation permanente des populations sur le respect strict des mesures barrières et du port correct du masque », reprenant en fait la chute du message quotidien du ministère, dans son rendez-vous Covid de 10 heures.

Par contre, dans la confection du président dossier, il nous a été impossible d'avoir un interlocuteur, malgré plusieurs tentatives.

# LAMINE GUÈYE, PIONNIER DU SOCIALISME AU SÉNÉGAL ET TOMBEUR DE MAMADOU DIA

## Homme politique de premier plan, il a été aussi le premier juriste de l'Afrique francophone

**L**e nom de Lamine Guèye est aujourd'hui immortalisé sur le fronton de l'un des plus prestigieux lycées de Dakar qui, avant de porter son nom, s'appelait lycée Van Vollenhoven mais que les élèves appelaient seulement «Van Vo» ou «lycée Van». C'était véritablement lui rendre justice que de débaptiser un lycée qui portait le nom d'un colonisateur qui n'évoquait rien pour le Sénégalais ordinaire alors que lui a marqué de son empreinte l'histoire de notre pays. Lamine Guèye est de ces personnages remarquables de courage, de persévérance et qui faisait preuve d'une réelle empathie pour son peuple.

Par Mohamed Bachir DIOP

C'est grâce à lui que tous les fonctionnaires africains qui travaillaient pour l'Afrique occidentale française vont acquérir d'office la nationalité et les mêmes avantages que les français de souche établis en Afrique. Car, avant qu'il n'introduise un projet de loi dans ce sens à l'Assemblée nationale française, seuls les natifs des quatre communes du Sénégal, Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis étaient considérés comme Français, les autres ayant le statut de « indigènes ». Son projet adopté par l'Assemblée nationale française est connu sous le nom de Loi Lamine Guèye et il venait de corriger une des aberrations de la colonisation qui faisait une distinction discriminatoire entre Africains d'origines diverses, entre villageois et citoyens des quatre communes. Il fallait à l'époque un courage politique certain pour introduire de pareils projets de loi à l'Assemblée nationale de la France, alors très peu soucieuse d'équité pour les autochtones de ses colonies. Les uns étaient Français, les autres Indigènes et ils n'avaient pas les mêmes traitements pour le même travail. La loi Lamine Guèye y mettra un terme le 30 juin 1950 en proclamant l'égalité de traitements et d'avantages de toutes sortes à tous les fonctionnaires civils et militaires servant Outre-Mer, sans distinction de race, de religion ou de statut.

En introduisant son projet de loi, Lamine Guèye était dans son élément. Juriste de formation, homme politique né au Mali mais de nationalité française parce que son père est originaire de Saint-Louis dont les habitants étaient considérés comme Français d'office, il n'était pas très à l'aise face à ses frères Maliens qui, même

fonctionnaires ou militaires pour la France étaient traités différemment de lui car ils avaient le statut d'indigènes. L'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale française fut une grande victoire pour le panafricaniste qu'il était.

Lamine Guèye, que tous les Saint-Louisais considéraient comme un patrimoine de leur ville est pourtant né à Médine, au Mali non loin de Kayes le 20 septembre 1891. Son père était établi là en tant que commerçant et c'est là qu'il débutera ses études coraniques avant d'être envoyé à Saint-Louis, ville d'origine de son père où il devait entrer à l'école française en 1903, à l'âge de 12 ans, ce qui n'était pas rare à l'époque. C'est de sa mère, Coura Waly Cissé que lui viendra le nom de Lamine Coura.

Après son certificat d'étude et son brevet élémentaire, il devient instituteur puis il s'inscrit pour une licence de Mathématiques. Son diplôme obtenu, il enseigne les maths à l'école William Ponty -alors établie à Gorée avant de déménager à Sébikotane -où il compte parmi ses élèves un certain Félix Houphouët-Boigny qui deviendra le premier président de la République de Côte d'Ivoire. Après dix ans d'enseignement, il prend le bateau et se rend en France métropolitaine pour entreprendre des études de droit. Il obtient un doctorat en droit et deux DESS en droit privé et en droit romain. Il s'inscrit alors au barreau et devient avocat auprès des tribunaux et cours d'appel de l'Afrique occidentale française. A ce titre, il a eu l'occasion de défendre quelques-uns de ses amis politiques comme Galandou Diouf ou Amadou Dugay Clédor Sène (auxquels un Coin d'Histoire sera consacré prochainement).

Mais d'avocat, il deviendra magistrat et il sera, pendant 6 ans, président de Chambre correctionnelle. En février 1937, il est nommé conseiller à la Cour d'appel de la Martinique mais, en 1940, il quitte la magistrature pour redevenir avocat et rentre au Sénégal où il avait déjà entamé sa carrière politique plusieurs années auparavant. Car, c'est en 1912 qu'il se signale dans un premier temps en tant qu'activiste en créant, en compagnie de quelques amis avec qui il partageait une association culturelle, « Aurore de Saint-Louis », le premier groupe de revendication politique d'Afrique Noire dénommé « Jeunesse sénégalaise ».

En France, il ne s'est occupé que de ses études et de sa carrière de juriste. C'est là-bas qu'il rencontrera son épouse, Marthe Dominique Lapalun d'origine guadeloupéenne qui lui donne deux enfants : une fille, Renée qui se mariera avec un avocat originaire de Côte d'Ivoire et un fils, Iba qui deviendra avocat comme son père mais qui embrassera une carrière cinématographique comme acteur à succès.

De retour au Sénégal en 1922, Lamine Guèye adhère à la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) dès 1923.

En 1925, il obtient son premier succès électoral car il est élu maire de Saint-Louis. Auparavant, il avait racheté au député François Carpot le journal L'AOF qui sera le support de son engagement politique. Malheureusement ce succès politique ne sera que de courte durée car il perdra aux élections législatives de 1928 face à la liste de Blaise Diagne et ne réussit pas à se faire élire aux élections municipales de 1929. Mais, pugnace

de nature, il reviendra bientôt aux affaires après un retour à sa carrière judiciaire en 1931 comme magistrat à l'île de La Réunion. Mais, trois ans plus tard, en 1934, il revient à la politique quelque peu contraint mais surtout encouragé par un mouvement de jeunes étudiants sénégalais de France. Blaise Diagne venait de mourir. Pour le remplacer, ces étudiants pensent à Lamine Guèye et lui adressent une lettre pour l'inviter à revenir aux affaires politiques. Il accepte et se présente de nouveau aux élections législatives, sans succès car il avait en face la liste de Galandou Diouf, plus populaire que lui au pays et qui finit par le battre.

Malgré cette défaite, il persévère et cherche un moyen pour rebondir. C'est là qu'il a l'idée de réorganiser le Parti socialiste sénégalais (PSS), dont il est l'un des fondateurs, afin d'attirer la jeune élite sénégalaise de l'époque. Le Parti socialiste sénégalais est réputé être le premier parti politique moderne de l'Afrique sous domination française.

En 1945, il se présente aux élections municipales de Dakar et il est élu. Il restera maire de Dakar pendant seize ans. Et, en 1946, soutenu par la section sénégalaise de la SFIO, il remporte facilement la représentation des communes urbaines et siège à l'Assemblée nationale française. Ce qui lui a permis de faire voter la Loi Lamine Guèye qui octroyait les mêmes droits que les Français aux autres fonctionnaires africains qui, auparavant étaient considérés comme des indigènes et faisaient l'objet d'une intolérable discrimination dans le traitement salarial.

La même année, il entre dans l'atelage du Conseil du gouvernement de Léon Blum comme sous-secrétaire d'Etat, fonction qu'il n'occupera que pendant un tout petit mois, du 16 décembre 1946 au 22 janvier 1947.

Mais en 1948, il rompt les amarres avec Léopold Sédar Senghor qui avait pourtant été son colistier lors des élections municipales de 1945. Senghor crée le Bloc démocratique sénégalais

(BDS) et se présente comme son adversaire pour les législatives de 1951. Lamine Guèye consacre sa campagne aux grandes villes mais Senghor investit la campagne et réussit à le battre même à Dakar où il avait comme candidat un certain Abass Guèye, père de l'activiste bien connu aujourd'hui par son ONG, Jamra, Mame Matar Guèye.

Bon perdant mais lucide politiquement, il s'allie de nouveau avec Senghor et, en 1958, le Parti socialiste sénégalais de Lamine Guèye et le Bloc populaire sénégalais de Senghor fusionnent pour devenir l'Union progressiste sénégalaise, l'ancêtre de l'actuel PS.

Lamine Guèye se retire alors en France afin de se soigner d'une grave maladie. Durant ce séjour, il est nommé délégué de la France à la représentation politique auprès des Nations unies.

Il revient en 1957 et prend la tête du Mouvement socialiste africain (MAS). Il devient directeur politique de la section locale sénégalaise, le Parti sénégalais d'action socialiste (PSAS).

Du 8 juin 1958 au 15 juillet 1959, il devient sénateur de la Quatrième République française.

En 1958, dans le cadre des négociations de l'accès à l'indépendance, il s'unit avec Senghor face aux autres dirigeants africains qui favorisent l'autonomie pour chaque territoire de l'AOF plutôt qu'une structure fédérative. Le Sénégal parvint ainsi à la création de la Fédération du Mali regroupant le Mali et le Sénégal.

Le MSA et l'UPS fusionnent. Lamine Guèye devient directeur politique de l'Union progressiste sénégalaise (UPS). Il fait son entrée dans l'hémicycle comme député UPS à l'Assemblée constituante du Sénégal. Puis il devient président de l'Assemblée nationale du Sénégal indépendant.

En décembre 1962, survient un désaccord entre Senghor et le président du Conseil du gouvernement, Mamadou Dia. L'un tenait à la suprématie du parti sur l'Etat et l'autre le contraire. L'Assemblée nationale devait les départager. Mamadou Dia fait encercler le siège de l'Assemblée par la gendarmerie afin d'en interdire l'accès aux députés et Senghor fait protéger le Palais par l'armée mais maintient sa demande de faire limoger Dia par l'Assemblée nationale.

Interdits d'accès à l'Assemblée nationale, les députés se réunissent alors au domicile de son président, ce qui était autorisé par les textes en cas de force majeure, mais la décision qui serait issue de cette session ne pouvait être valable que si le quorum était atteint. Ce fut le cas et Mamadou Dia fut destitué, arrêté et envoyé à Kédougou, dans une prison qu'il avait lui-même fait construire.

Lamine Guèye n'a pas cessé ses activités politiques aux côtés du président Senghor et il est resté président de l'Assemblée nationale jusqu'à sa mort le 10 juin 1968. Il a été enterré au cimetière de Soumbédioune auprès de son unique fils Iba, décédé en 1963.



# PÉTROLE ET GAZ : QUELLE PLACE POUR LES ENTREPRISES SÉNÉGALAISES ?

## La loi sur le contenu local disséquée par Offshore One

C'est au cours d'une conférence donnée jeudi 19 novembre dernier à l'hôtel Savana que des spécialistes du pétrole et du gaz ont cerné les contours de ce qu'il est convenu d'appeler le « contenu local » de la loi sur les hydrocarbures. Membres de l'association dénommée Offshore One constituée de 25 acteurs du pétrole et du gaz, ils ont invité comme conférencier un éminent ingénieur planning en la personne de Pierre Dieng qui, riche de son expérience à travers les pays africains producteurs de pétrole et de gaz comme le Nigeria, a mis en exergue les spécificités du contenu local de la loi sur les hydrocarbures.

Par Mohamed Bachir DIOP

C'est une loi en date de 2019 qui définit le contenu local de la loi sur les hydrocarbures. Mais si celle-ci a été élaborée méthodiquement, il reste que sur trois décrets d'application, deux seulement ont été signés et le troisième aurait disparu mystérieusement. Même le représentant du ministère, un fonctionnaire rompu à la tâche, ignorait que ce troisième décret d'application n'était pas disponible. Or, quelle que soit la pertinence d'une loi, si elle n'est pas accompagnée de décrets d'applications elle ne peut être opérante. Mais il reste que les autorités ont planché sur la question et que l'Assemblée nationale a voté cette loi le 24 janvier 2019. Que faut-il en retenir ? Que les entreprises sénégalaises sont inquiètes puisqu'il semble que leurs préoccupations n'ont pas été totalement prises

en compte, non plus qu'elles n'ont été associées aux prises de décisions et à l'élaboration des textes relatifs à la question.

Pour les spécialistes des hydrocarbures, il faut comprendre par contenu local la « fourniture nationale de biens et services » par les entreprises locales. Car si l'exploration et l'exploitation de ressources en hydrocarbures est l'apanage de majors internationaux, la distribution, le transport et la transformation des produits et des métiers de génie civil devraient faire la part belle aux sociétés de droit sénégalais, en conformité avec les textes sous régionaux comme le code de l'Ohada. Mais les entreprises sénégalaises ont-elles les capacités financières et techniques pour prétendre à des marchés de transport, de transformation ou de génie civil ? Réponse à la normande : ni oui ni non ou, oui et non !

Sauf qu'elles ne pas encore sollicitées, notamment dans le transport maritime pour, par exemple, assurer la navette entre le continent et les installations situées en haute mer, transporter des barges ou le personnel de bord...

Cette capacité nationale existe pourtant dans certains secteurs et, pour les autres, elle doit être créée rapidement avant la production des premiers barils de pétrole ou des premiers mètres-cubes de gaz prévue en 2023.

Plus de 250 services pourraient être offerts aux entreprises sénégalaises mais encore faut-il en fixer les pourcentages, définir les certifications exigées par les exploitants pétroliers. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une liste complète des prestataires de services de droit sénégalais, réaliser une « carte industrielle » qui permette d'identifier les unités industrielles capables de produire des biens à forte dose de technologie.

Selon un des participants à la conférence tenue ce jeudi 19 novembre 2020, Jean Michel Seck, la réflexion doit donc être poursuivie par les spécialistes des hydrocarbures, en vue de proposer une cartographie complète des risques attachés aux activités pétrolières (forages, transport, etc..) et à la couverture des risques par les compagnies nationales d'assurances qui devront construire une offre et disposer de compétences distinctives dans le secteur pétrole et

gaz et pousser la réflexion pour élaborer un « tableau économique » du Sénégal qui permette de connaître le tissu industriel et le tissu des services spécialisés à placer en face de la demande des clients.

Il reste donc beaucoup de travail à faire par les spécialistes du pétrole et du gaz avant la production des premiers barils.



## Golden Story...

« Je suis Christ du passé et Jean Baptiste de ce qui vient... ».

Ainsi parlait Malcom de Chazal, le poète mauricien né à Vacoas le 12 septembre 1902...

Plusieurs Évangiles (au moins quatre) ont parlé aussi du baptême du Christ par Jean le Baptiste, dans les eaux du Jourdain, ce territoire-limite de la « Terre promise »...

Le baptême du Christ, comme nous le savons, est une « théophanie », une manifestation du Créateur unique...

1964 : M. Jean Baptiste Corrêa arrive de sa Guinée natale, sa « Terre promise », celle qu'il a toujours aimée...

Il est instituteur et il va devenir l'excellent formateur de plusieurs générations d'élèves...

Il arrive à l'école Saint-Pierre et sa première classe pour l'année scolaire 1964/1965 sera la classe du CM1... (année scolaire ou année solaire ?)

Parmi ses élèves : Pierre-Marie Sylva, Théophile Dieng (paix à son âme), Félicien Agbahé, Louis Diouf, Jeannot Arcens (paix à son âme), Alexandre Cabou, Jean-Emile Polifonte, Claude Touchet, Paul Michel, Julien Mendy, Hippolyte Brito, René Silva, Jacques Seck, Hyacinthe Tessi, Jean Michel Seck et tant d'autres...

1973 : j'arrive vers 15h30, comme je l'ai raconté, en 2010, dans un texte que j'ai écrit à Paris, intitulé « Indépendance et souvenirs d'enfance... », à la Direction des Concours et des Examens, 33 rue Bérenger Ferraud, à Dakar...

Au bout de l'escalier « esthétique » un homme attend que je finisse de gravir les marches...

Cet homme, c'est toujours et encore, Monsieur Jean Baptiste Corrêa...

Il nous avait enseigné aussi en classe de CM2 au cours de l'année scolaire 1965/1966 ; nous avions vécu avec lui le premier Festival mondial des Arts Nègres...

Il nous avait fait découvrir l'œuvre

majeure de Camara Laye, « L'enfant noir », Camara Laye, originaire aussi de la Guinée, un auteur qu'il connaissait et admirait.

Au bout de l'escalier « esthétique » je reconnais Monsieur Jean Baptiste Corrêa et je le salue avec le plus grand respect.

Alors, il prononce les « mots historiques » de mon premier parcours académique : « J'ai lu le journal et pris connaissance des résultats du baccalauréat publiés ; j'ai retrouvé les noms et prénoms de ceux qui furent mes élèves à l'école St Pierre ; le rendez-vous a été honoré, vous avez été déclarés admis au baccalauréat et je suis fier de vous... »

C'était au mois de juillet 1973...

Cette histoire, cette belle histoire, je l'ai déjà racontée au mois d'avril 2010...

Je suis resté durant toutes ces années en contact avec mon « Maître », Monsieur Jean Baptiste Corrêa, moi, Jean Michel Seck, son « élève éternel... »

Il a été présent, physiquement présent, au cours des événements douloureux de ma vie d'adulte : la perte de mon père le 15 décembre 1993, la perte de ma mère le 6 septembre 2014...

Toujours présent lors des grands événements de ma vie : Monsieur Jean Baptiste Corrêa...

21 novembre 2020 : Ida m'apprend que Monsieur Jean Baptiste Corrêa est le cousin de Mme Aminata Wallabregue, belle-mère de ma fille Marie Gladys, qui a épousé Pierre Simon Wallabregue samedi 21 décembre 2019...

Ida, mon épouse, a rencontré, hier vendredi 20 novembre 2020, au domicile de feu Lucas Wallabregue qui nous a quittés le 4 novembre 2020, Monsieur Jean Baptiste Corrêa...

Le « cycle Corrêa » est bouclé...

Il s'est ouvert au mois d'octobre 1964 à l'école St/Pierre...

« Jean Baptiste de ce qui vient... » :

j'adore ces mots du poète...

Dans quelques heures, je serai à la veillée de prières pour le repos de l'âme de Lucas Wallabregue, décédé à Annecy le 4 novembre 2020, le très gentil beau-père de ma fille Marie Gladys.

Lucas Wallabregue était parmi nous, lors du mariage de son fils, Pierre Simon et de ma fille Marie Gladys, samedi 21 décembre 2019...

C'était il y a onze mois, jour pour jour, nuit pour nuit...

Je serai en face de mon « Maître » Monsieur Jean Baptiste Corrêa...

Je serai ému et il le sera aussi...

Quel chemin parcouru, quel destin extraordinaire...

Mircea Eliade que j'ai beaucoup lu a parlé, dans un de ses ouvrages célèbres, de « l'éternel retour... »

Le « cycle Corrêa » est un « cycle solaire »...

Ainsi tourne le soleil...

« Où vas-tu mon premier soleil? »...

Lumen Christi...

Jean-Michel SECK



## Phénoménal Senghor et son premier atout !

Senghor faisant ses adieux au marabout de Ndiassane à la veille de son départ du pouvoir. Il est assis dignement à côté du respecté Khalife, pas par terre. Son wolof est profond, succulent et aromatisé de son accent unique « franco-sérère », donc métissé ! Il y prédit, outre le phosphate déjà acquis, le pétrole et l'uranium pour le Sénégal. Il magnifie la cohésion et l'entente nationales comme étant le 1er atout du pays.

En dépit de ses autres manquements, très graves parfois (complot contre Dia et ses compagnons, traitement inique de Cheikh Anta, contentieux Gambie, Casamance et Mauritanie), on peut lui baisser le chapeau si on voit ce que sont devenus les autres États africains en construction de son temps. Que Dieu pardonne ses péchés et bénisse son âme pour nous avoir ébauché un Sénégal post-ethnique, post-régionalisme, post-religieux, avec un embryon d'administration et d'institutions (Justice, Parlement, Écoles, grandes Écoles, grandes Facultés, Grandes références académiques mondiales, Artistes, Hommes et Femmes de renommée...).

Son échec le plus spectaculaire étant l'agriculture et la faillite de l'Oncad et de l'autosuffisance alimentaire promise. Sans oublier (mais avec le sourire) la promesse stratégique : « En l'An 2000, Dakar sera comme Paris ! »

Merci pour le Yenné ! On le réalisera dans le cadre des États Unis d'Afrique puisqu'avec les beaux « cercles concentriques » de Senghor, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs.

Dr C. T GADIO



## AVIS DE DÉCÈS

- Famille Mor KANE à Tattaguine, Diol Ndiaye, Thiadiaye, Thiès et Dakar ;
  - Famille Yérim FALL à Thiadiaye, Keur Yérim, Diol Ndiaye, Thiès et Dakar ;
  - Famille Gora DIOP à Pout, amis, parents et alliés ;
  - Amadou KANE, père de la défunte à Thiès, enfants, parents et alliés ;
  - Ramatoulaye DIAGNE, mère de la défunte à Thiès ;
  - Ndiaye Dieng DIALLO dit KAW, époux de la défunte à Thiès, amis parents et alliés en Italie, à Thiès et à Dakar ;
- ont la douleur et le regret de vous annoncer le décès survenu à Milan de
- Fatou Kiné KANE**
- L'enterrement aura lieu mardi 24 novembre à Touba. Cérémonies religieuses à Thiès le mercredi 25 novembre 2020.